



Collectif Inter associatif Sur la Santé en Auvergne

**Le DMP a-t-il un intérêt en 2014  
pour les patients.**

**Jean-Pierre Bastard  
Président du CISS Auvergne**



## Le rôle du CISS

**approcher de manière collective les  
problématiques concernant les usagers du  
système de santé, au-delà de tout particularisme,**

**représenter et défendre leurs intérêts  
communs,**

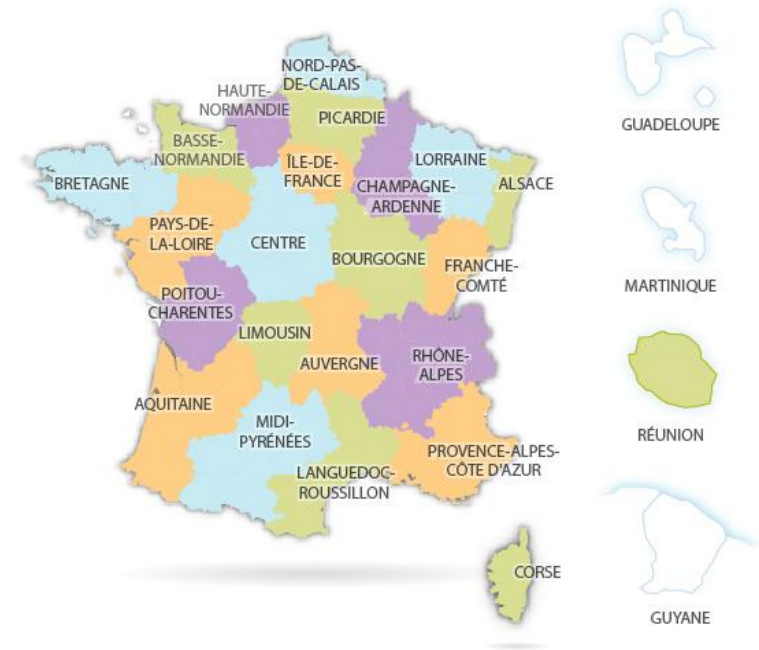
- **=> CISS = interlocuteur crédible et privilégié  
des Pouvoirs Publics.**



## Notre Organisation

1 CISS National

25 CISS Régionaux



### Nos adhérents : 40 associations

Abras - Acte - Actifs ensembles - Auvergne Diabète - ADMD - Adot 63 – AFA - AFAU - AFH - AFM - AFP - AFVD - AIDES – ALEH15 - AMH - Alliance Maladies Rares - APEAH - APF - APLCP – ASDA - AVIAM – CADIS - DIABET63 -Asso Denise Picard - Etre et Savoir - FNAIR - FNAR – FNATH - GAIPAR FAF - Génération Mouvement - La LIGUE - LE LIEN - MDMA -UDAF URAF - SOS Hépatites - UNAFAM - Une équipe pour la vie – URAPEI – VMEH - Wegener



## Remarques préliminaires :

- CISS est favorable au développement du DMP
- CISS regrette le temps perdu et s'interroge sur les couts
- CISS préfère utiliser le terme « d'utilisateur » plutôt que celui de « patient »



**Question posée : le DMP a-t-il un intérêt pour les patients ?**

- **Réponse claire : Très grand intérêt, mais certaines inquiétudes !**
- **Autre question qui aurait pu être posée : Le DMP a-t-il un intérêt pour d'autres acteurs (PdS, Etat, SS, ...)**



## Raisons de cet intérêt ?

### 4 séries de raisons : Le DMP

- 1/ améliore l'organisation des soins
- 2/ améliore l'efficience
- 3/ facilite la vie pratique des usagers
- 4/ fait de l'utilisateur un acteur de sa propre santé



# 1/ Améliorer de l'organisation des soins

- Faciliter et fiabiliser le diagnostic : meilleure connaissance des antécédents par le PdS (médecin), meilleure traçabilité, gain de temps, informations validées et complètes
- Faciliter et fiabiliser le suivi du patient
- Meilleure complémentarité entre PdS libéraux  
(pharm., ide, kiné)
- Intérêt en situation d'urgence si patient hors d'état de s'exprimer, accès en mode « bris de glace »



# 1 / Amélioration de l'organisation des soins

- Intérêt si accès à un praticien occasionnel (lors d'un déplacement)
- Intérêt particulier pour les PAg dont mémoire svt défaillante
- Pour les pathologies chroniques avec dossiers complexes
- Meilleure coordination ville-hôpital : lettre de sortie, liaison CS et soins de suite
- Indispensable pour organiser un parcours de soins car accessible à tous les PdS





## Optimisation de la prise en charge

- **DMP permet d'optimiser la prise en charge car favorise : continuité, traçabilité, efficacité et donc améliore la sécurité des soins**
- **Mais danger réel si des tiers accèdent au dossier (employeur, assureurs, ...)**
- **Nécessité de renforcer les garanties sur ce point**



## 2/ Participe à l'efficacité

### Eviter examens redondants

= réduction couts

pour la collectivité

et

pour l'utilisateur (ticket modérateur)



### 3/ Faciliter la vie des usagers

- Accès facile à son dossier en ligne
- Ne pas avoir à se préoccuper d'apporter son dossier avec soi
- Ni de se souvenir de son contenu, des dates des examens, des résultats, ...
- Eviter examens redondants = réductions des contraintes (cout, temps, pénibilité, stress)



## 4/ Faire de l'utilisateur, un acteur de sa propre santé

- Renforcer l'autonomie de l'utilisateur : il accède seul à son propre DMP : réduction de l'asymétrie de l'information, plus impliqué, comprend mieux sa maladie et accède plus facilement à l'ETP
- Faciliter l'information et la compréhension de l'utilisateur (information obligatoire et accessible )
- Les droits de l'utilisateur sont concrètement affirmés : L'utilisateur décide qui peut accéder à son DMP (Démocratie sanitaire) en totalité ou en partie (masquage)



# Conclusion

- Des avantages évidents pour l'utilisateur
- Mais une inquiétude quant à la préservation de la **confidentialité** (insécurité informatique, utilisation par assureurs, employeurs, pb accès futur à cette banque de données ...)
- Un intérêt me semble-t-il aussi pour les PdS, mais certes une charge de travail pour eux
- Une limite importante : le DMP ne peut remplacer le dossier médical professionnel dont la tenue est obligatoire  
(d'où besoin de coordination)



# Conclusion

- **DMP très utile pour usagers atteints de pathologies au long cours ou de handicaps lourds**
- **Moins utile pour les autres (sauf urgence vitale)**
- **Peu utilisable pour personnes en situation d'exclusion**
- **Avec le temps il faudra normaliser son contenu et le coordonner avec des dossiers spécialisés**



# Vœu des usagers

## Préservation de la règle des 3C

- Continuité des soins
- Compréhension des soins
- Soins dans la Communauté

**Le DMP facilite cela.**